

# L'autonomie financière des collectivités territoriales en Espagne: l'impact de la crise

**Jesús Ramos Prieto** 

Maître de conférences en Droit fiscal Universidad Pablo de Olavide de Séville (Espagne)

Colloque

«Les conséquences de la crise financière pour les collectivités territoriales»



Montpellier 6 juin 2013

 Les collectivités territoriales en Espagne: quelques repères.

2. L'autonomie financière des collectivités territoriales: principes et configuration juridique.

3. L'autonomie financière des collectivités territoriales: les ressources.

4. La crise et les collectivités territoriales: situation des finances régionales et locales; mesures adoptées.



# L'organisation territoriale de l'État selon la Constitution de 1978



**Article 2:** «La Constitution a pour fondement l'unité indissoluble de la Nation espagnole, patrie commune et indivisible de tous les espagnols. Elle reconnaît et garantit le droit à l'autonomie des nationalités et des régions qui la composent et la solidarité entre elles.»

**Article 137**: «L'État, dans son organisation territoriale, se compose de communes, de provinces et des Communautés autonomes qui se constitueront. Toutes ces entités jouissent d'autonomie pour la gestion de leurs intérêts respectifs.»

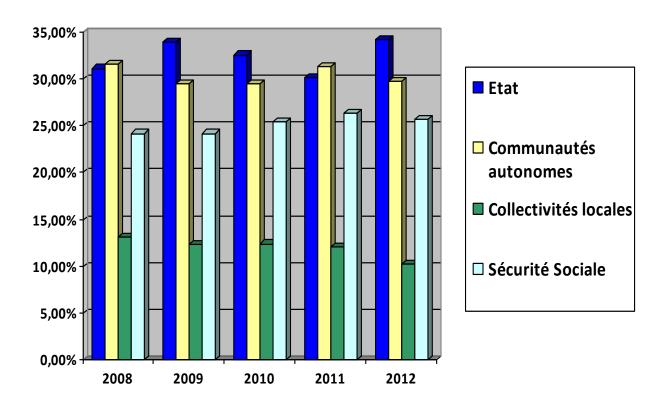
Le dénommé «État autonomique»



# La décentralisation des dépenses publiques en Espagne



Distribution des dépenses non financières des Administrations publiques 2008-2012 (SS comprise)

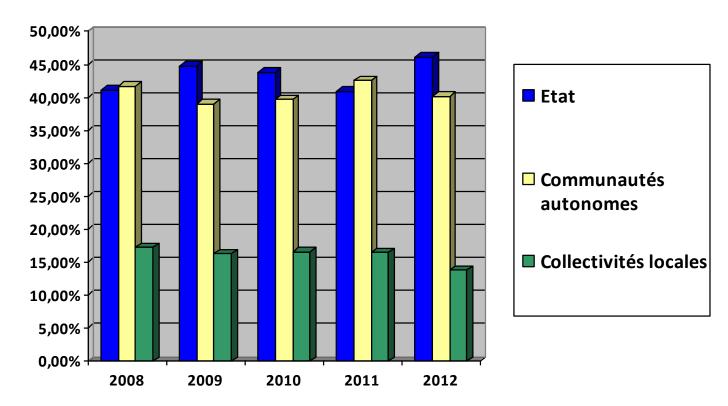




# La décentralisation des dépenses publiques en Espagne



Distribution des dépenses non financières des Administrations publiques 2008-2012 (SS exclue)



# Les gouvernements autonomiques

- \* La carte autonomique: 17 Communautés autonomes (CCAA) + 2 villes autonomes
- Notable diversité des CCAA
- Différences historiques (identité régionale), territoire, population, langues co-officielles, situation économique.
- CCAA avec statuts d'autonomie renforcés: Pays Basque,
   Catalogne, Galice et Andalousie (statuts approuvés par référendum par le corps électoral régional).
- Spécialités du régime de financement: Navarre et Pays Basque (territoires foraux); Îles Canaries (région ultrapériphérique).
- Attribution de compétences très importantes: santé, éducation, services sociaux, etc.

# Les gouvernements autonomiques

# Classement fonctionnel des dépenses des CCAA. Total national. Données consolidées

Turas et nelitiques de dénance	2009 (liquidations)		2010 (liquidations)		2011 (budgets)		2012 (budgets)	
Types et politiques de dépense	Milliers d'euros	%	Milliers d'euros	%	Milliers d'euros	%	Milliers d'euros	%
Services publics basiques (justice, sécurité publique, etc.)	6.044.634,77	3,46%	5.926.679,58	3,57%	5.897.019,32	3,58%	5.643.035,29	3,42%
Actions de protection et promotion sociale	20.108.567,42	11,51%	19.037.180,11	11,48%	19.447.920,28	11,8%	18.083.383,47	10,97%
Production de biens publics à caractère préférentiel	108.026.665,10	61,84%	102.642.708,16	61,88%	97.410.863,38	59,11%	95.675.815,68	58,04%
Santé	64.297.280,29	36,81%	60.524.964,76	36,49%	56.810.181,85	34,47%	55.988.179,23	33,96%
Education	40.882.756,95	23,4%	39.721.721,65	23,95%	38.396.978,67	23,3%	37.723.732,01	22,88%
Culture	2.846.627,86	1,63%	2.396.021,75	1,44%	2.203.702,86	1,34%	1.963.904,44	1,19%
Actions à caractère économique	24.725.951,72	14,15%	21.116.438,42	12,73%	20.775.154,00	12,61%	19.450.570,53	11,8%
Actions à caractère général	15.788.155,49	9,04%	17.142.549,50	10,34%	21.263.017,27	12,9%	26.003.387,31	15,77%
Dette publique (dépenses financières et recouvrement )	6.886.942,89	3,94%	8.856.657,76	5,34%	12.883.885,05	7,82%	15.267.080,34	9,26%
Dépenses totales	174.693.974,49	100%	165.865.555,77	100%	164.793.974,25	100%	164.856.192,28	100%

Source: Ministère de Finances et Administrations Publiques

Santé + éducation = +55% des dépenses totales Dette publique: 9,26% en 2012

# Les gouvernements locaux

\* La carte locale: communes (8.113), provinces (41) et îles (11) comme collectivités locales basiques ou nécessaires (autonomie assurée par Constitution)

## \* Aspects remarquables

- Autres collectivités locales «non nécessaires» (+5.800): groupements de communes, collectivités infra-communales, districts métropolitains, etc.
- Plus de 83% des communes ont une population ≤ 5.000 habitants.
- Provinces: fonction (remise en question) de coopération et assistance aux petites et moyennes communes.
- 2013: le projet de réforme des collectivités locales en débat.

# Les gouvernements locaux

#### Classement fonctionnel des dépenses des collectivités locales. Total national. Données consolidées

Dénomination	Liquidation Budgets 2010		Budgets 2011		Budgets 2012	
	Milliers d'euros	%	Milliers d'euros	%	Milliers d'euros	%
Dette publique	3.987.775	5,22%	4.235.238	6,13%	5.317.993	8,04%
Services publics basiques	23.758.525	31,11%	20.383.878	29,48%	18.972.307	28,69%
Actions de protection et promotion sociale	8.783.000	11,50%	7.827.211	11,32%	7.448.176	11,26%
Production de biens publics à caractère préférentiel	11.413.161	14,94%	9.310.047	13,46%	8.437.636	12,76%
Actions à caractère économique	7.024.741	9,20%	5.891.014	8,52%	5.016.579	7,59%
Actions à caractère général	21.402.082	28,02%	21.497.888	31,09%	20.937.042	31,66%
Total	76.369.284	100,00%	69.145.276	100,00%	66.129.733	100,00%

Source: Ministère de Finances et Administrations Publiques

Services publics basiques / services sociaux / services généraux

#### 2. L'AUTONOMIE FINANCIERE : PRINCIPES

#### L'autonomie financière des CCAA

**Article 156, alinéa premier**: «Les Communautés autonomes jouiront de l'autonomie financière pour développer et exercer leurs compétences, conformément aux principes de coordination avec les finances de l'État et de solidarité entre tous les espagnols.»

Capacité de décision en matière financière

- a) Recettes (ressources et montant)
- b) Dépenses (finalités et montant)

#### **Limites constitutionnelles**

- Principes de coordination et solidarité (péréquation)
- Compétences exclusives de l'État:

Bases/coordination de la planification générale de l'activité économique Aspects généraux des finances publiques (par exemple, législation sur la stabilité budgétaire et l'équilibre et la soutenabilité financière).

## 2. L'AUTONOMIE FINANCIERE: PRINCIPES

#### Autonomie financière des collectivités locales?

Article 137: Les communes et provinces «jouissent d'autonomie pour la gestion de leurs intérêts respectifs.»

Article 142: «Les finances locales devront disposer des moyens suffisants pour l'exercice des fonctions que la loi attribue aux collectivités respectives; ces moyens proviendront essentiellement de leur propre imposition et de leur participation à celle de l'État et des Communautés autonomes (...)» (principe de suffisance financière)

#### **Doctrine du Tribunal Constitutionnel**

- Les collectivités locales ne jouissent pas du même niveau d'autonomie financière que celui des CCAA (qui ont pouvoir législatif)
- Mais l'autonomie locale a nécessairement une projection économique, sur les recettes et les dépenses des collectivités locales.

#### Les ressources des CCAA

Contributions Impôts

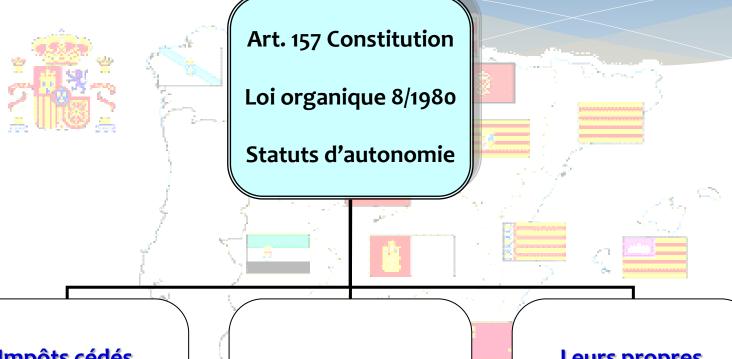
Subventions de l'UE Subventions de l'Etat Recettes des CCAA

Dette publique

#### **Autres**

(recettes de droit privé, sanctions, etc.)

#### Les ressources fiscales des CCAA



Impôts cédés totalement ou partiellement par l'État

Surtaxes sur des impôts de l'État Leurs propres impôts, taxes et contributions spéciales

#### Les ressources fiscales des CCAA

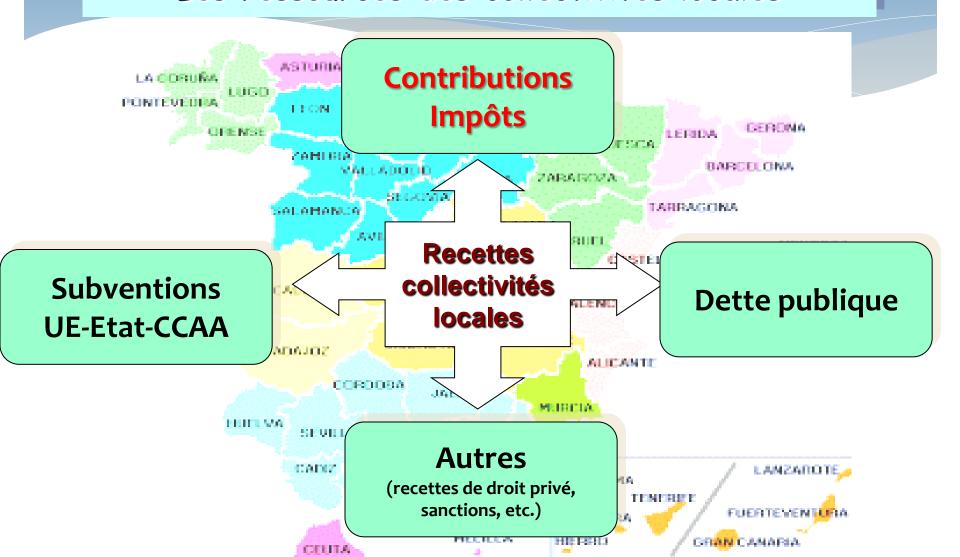
- \* Surtaxes et leurs propres impôts: importance secondaire (1% des ressources non financières totales en 2010)
- Pouvoir autonome d'imposition (art. 133.2 Constitution)
- Prolifération de nouveaux impôts propres : gestion de l'eau, protection de l'environnement (déchets, émissions, installations polluantes), jeux, grands établissements commerciaux, dépôts bancaires, etc.
- \* Impôts cédés par l'État: la ressource principale (65% des ressources non financières totales en 2010)
- La majorité des impôts étatiques ont été cédés totalement ou partiellement (reformes en 1996, 2002 et 2009).
- Attribution de compétences normatives et de gestion aux CCAA (par exemple, taux de l'impôt sur le revenu).

#### Les ressources fiscales des CCAA

Impôts	Cession des recettes aux CCAA	Compétences normatives assumés par CCAA
Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)	50%	Taux Avantages fiscaux
Impôt sur les sociétés	0%	Non
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	50%	Non
Droits d'accises sur l'alcool, le tabac et l'énergie	58% 100% (électricité)	Taux (hydrocarbures)

3 piliers du système fiscal sont partiellement cédés aux CCAA

Les ressources des collectivités locales



% cession

# 3. L'AUTONOMIE FINANCIERE: RESSOURCES

Les ressources fiscales des collectivités locales

**Impôts** 

ASTURIAS

L B COME

KABUBA

RELEMENCE

ACCESS:

STILL ALTER

COL

SEVILLA

Communes

Surtaxes sur des impôts locaux

Taxes **Contributions** spéciales

Collectivités locales

**Impôts** partiellement cédés par l'Etat

GRANADA

% cession provinces **IRPP** 2,1336% 1,2561% TVA 2,3266% 1,3699% Accises sur l'alcool, le tabac 1,7206% 2,9220% et l'énergie

GEROMA

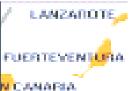
BARDELONA

LERIDA

TARRAGONA

**Provinces** Districts métropolitains

Communes +75.000 habitants Capitales de province/Communauté autonome **Provinces** 



## Les ressources fiscales des collectivités locales

Impôts municipaux. Recettes totales. Milliers €							
	2007	2008	2009	2010	2011		
Impôts obligatoires (toutes les communes)							
Impôt sur les immeubles	7.109.836	7.765.858	8.572.703	9.280.574	9.746.216		
Impôt sur les véhicules à traction mécanique	1.974.986	2.045.835	2.069.178	2.082.685	2.061.882		
Impôt sur les activités économiques	1.277.482	1.303.732	1.292.892	1.330.759	1.297.000		
	Impôts po	otestatifs					
Impôt sur la plus-value des terrains urbains	1.275.111	1.010.454	955.033	1.108.068	1.055.054		
Impôt sur les constructions, installations et travaux	1.959.168	1.274.051	802.170	689.956	601.990		
Impôt sur la chasse et pêche réservée	2.188	8.625	2.874	3.537	3.281		
RECETTES NON FINANCIERES TOTALES DES COMMUNES	43.883.201	44.514.073	51.678.981	47.218.217	41.498.836		





CEUTA

Situation des finances publiques en Espagne

Réductions du PIB depuis 2009

> Crise économique et financière

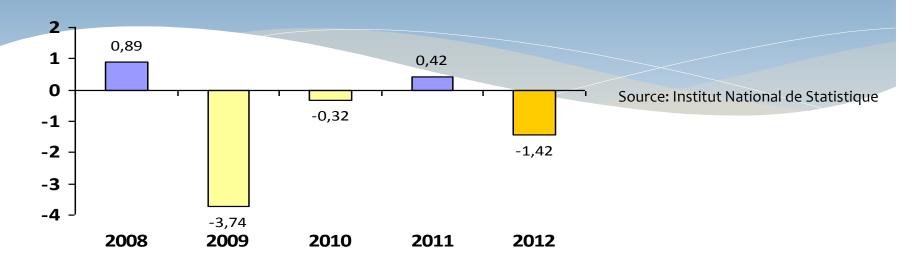
Réductions des dépenses publiques Augmentation de la dette publique

Réduction des recettes fiscales

El País

Augmentation du déficit public

Produit intérieur brut. Taux annuels



Pression fiscale en Espagne et UE Données Taxation Trends in the EU 2013

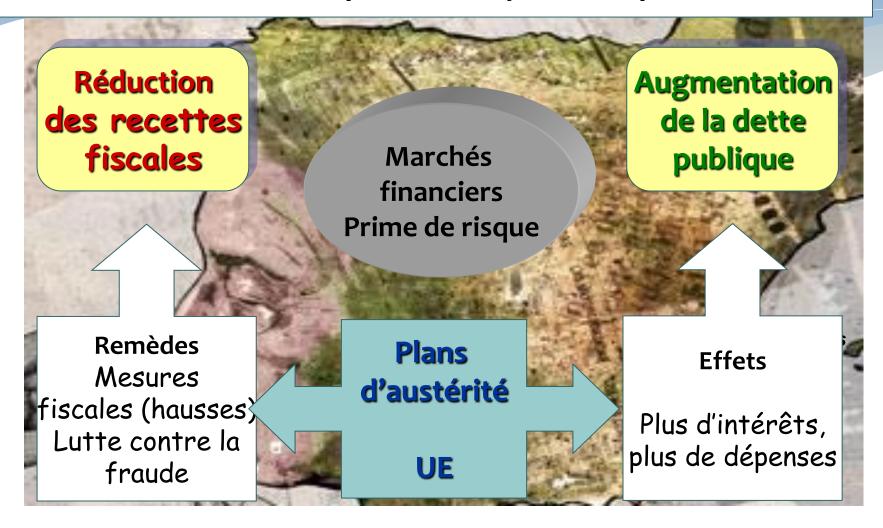
Poids relatif (%) des recettes fiscales sur PIB						
	2007 2008 2009 2010 2011					
ESP	37.1	33.0	30.7	32.1	31,4	

#### **Evolution 2007-2011**

Réduction 5,7 points en 5 ans

En 2011, 21e place UE Moyenne pondérée 27 EM de l'UE = 38,8%

Crise de la dette: rupture de l'équilibre impôt/dette?



#### Réduction des recettes fiscales des collectivités territoriales

Baisses des recettes générées par les impôts sur les opérations immobilières

Communautés autonomes	Communes
Impôt sur les transmissions patrimoniales et actes	Impôt sur la plus-value des terrains urbains
juridiques documentés (totalement cédé)	Impôt sur les constructions, installations et travaux

\* Baisses des recettes générées par les impôts partiellement cédés par l'État

Communautés autonomes	Communes et provinces
Impôt sur le revenu des personnes physiques	Impôt sur le revenu des personnes physiques
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
Droits d'accises sur l'alcool, le tabac et l'énergie	Droits d'accises sur l'alcool, le tabac et l'énergie

# Hausses des impôts (propres ou cédés) des collectivités territoriales

Impôts	État	Communautés autonomes
Impôt sur le revenu des personnes physiques	Hausse des taux (impôt étatique)	Hausse des taux (impôt autonomique)
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	Hausse des taux	
Droits d'accises sur l'alcool, le tabac et l'énergie	Hausse des taux	Hausse des taux hydrocarbures (impôt autonomique)
Impôt sur les immeubles	Hausse des taux	
Impôts régionaux		Nouveaux impôts

Mesures contre l'insuffisance des recettes fiscales pour faire face aux dépenses publiques

# Problèmes de liquidité des collectivités territoriales

- \* Mécanisme extraordinaire de financement pour le paiement et l'annulation des dettes contractées avec les fournisseurs des collectivités territoriales (2012-2013)
- \* Aspects remarquables
- Object: annulation des obligations pendantes antérieures au 1 janvier 2012.
- Opérations d'endettement des CCAA et les collectivités locales avec un fonds spécial pour le financement des paiement aux fournisseurs.
- Conditions financières strictes: plan d'ajustement approuvé par le Ministère de Finances.



#### L'endettement et le déficit des collectivités territoriales

#### Dette des Administrations publiques en Espagne 2000-2012.

Année		Administration Centrale		inautés omes	Collectivit	és locales	Sécurité	Sociale
Ailliee	Millions d'euros	% PIB	Millions d'euros	% PIB	Millions d'euros	% PIB	Millions d'euros	% PIB
2000	297.121	47,2	39.474	6,3	19.793	3,1	17.645	2,8
2001	297.685	43,8	43.706	6,4	20.170	3,0	16.686	2,5
2002	303.707	41,6	46.460	6,4	21.522	3,0	11.747	1,6
2003	302.625	38,6	48.995	6,3	22.914	2,9	7.498	1,0
2004	314.084	37,3	51.994	6,2	24.153	2,9	-1.089	-0,1
2005	313.704	34,5	57.822	6,4	25.535	2,8	-4.564	-0,5
2006	308.145	31,3	59.068	6,0	27.570	2,8	-3.728	-0,4
2007	300.266	28,5	61.039	5,8	29.385	2,8	-8.383	-0,8
2008	349.927	32,2	72.625	6,7	31.775	2,9	-17.342	-1,6
2009	468.356	44,7	90.962	8,7	34.700	3,3	-28.936	-2,8
2010	532.484	50,8	120.778	11,5	35.431	3,4	-44.001	-4,2
2011	605.129	56,9	141.363	13,3	35.420	3,3	-45.444	-4,3
2012	700.014	66,6	184.500	17,6	41.964	4,0	-42.606	-4,1

Source: Banque d'Espagne

Déficit / excédent des Administrations publiques en Espagne Capacité (+) / Nécessité (-) de financement (en % du PIB)

	2011	2012
Administration Centrale	-5,13	-4,11
Communautés autonomes	-3,31	-1,76
Collectivités locales	-0,45	-0,15
Sécurité Sociale	-0,07	-0,97
TOTAL ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	-8,96	-6,98
Aides aux organismes de crédit	0,48	3,65
TOTAL ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	-9,44	-10,64

# Stabilité budgétaire et soutenabilité financière des collectivités territoriales

- Reforme de l'article 135 de la Constitution en 2011
   Loi organique n° 2/2012, du 27 avril, de stabilité budgétaire et soutenabilité financière
- \* Stabilité budgétaire
- Interdiction du déficit structurel (limite 0,4% pour l'Etat et les CCAA au cas où reformes structurelles).
- Equilibre budgétaire pour les collectivités locales.
- Soutenabilité financière
- Limite de 60% pour le rapport dette-PIB.
- Distribution entre les Administrations:

Etat 44% / CCAA-13% / CCLL 3%

#### Objectifs de la dette publique pour la période 2013-2015

Secteur	2013 Pourcentage du PIB	2014 Pourcentage du PIB	2015 Pourcentage du PIB
Administration Centrale	66,0	66,3	66,6
Communautés Autonomes	16,0	15,9	15,5
Collectivités locales	3,8	3,8	3,8
Sécurité Sociale	0,0	0,0	0,0
Total Administrations publiques	85,8	86,0	85,9

#### Objectifs de stabilité budgétaire pour la période 2013-2015 (déficit / excédent )

Secteur	2013 Pourcentage du PIB	2014 Pourcentage du PIB	2015 Pourcentage du PIB
Administration Centrale	-3,8	-2,7	-2,1
<b>Communautés Autonomes</b>	-0,7	-0,1	0,2
Collectivités locales	0,0	0,0	0,0
Sécurité Sociale	0,0	0,0	0,0
Total Administrations publiques	-4,5	-2,8	-1,9







